

Mesures à respecter en période de sécheresse



Les conditions climatiques exceptionnelles et l'absence de précipitations de ces derniers mois, ont poussé le Préfet de la Savoie à placer la quasi-totalité du Département en situation d'alerte renforcée (arrêté préfectoral 2022-0732 du 05/07/2022). Seules la Tarentaise et la Maurienne restaient en situation de vigilance.

Etant donné la baisse des ressources qui s'accroît, certains secteurs devraient passer très prochainement en situation de crise, et nous craignons que la Maurienne soit concernée également par un renforcement des mesures d'économies d'eau.

Au niveau du territoire du SIAEP Porte de Maurienne, nous avons pu observer une baisse significative de certaines sources, qui ont atteint leur niveau d'étiage (*niveau le plus bas annuel*) alors que cette situation est habituellement observée à l'automne.

En prévision de l'aggravation de la situation, nous vous invitons dès à présent à prendre des mesures d'économies d'eau afin de réduire votre consommation aux stricts besoins domestiques :

- limiter l'arrosage aux heures les plus chaudes, privilégier l'utilisation d'un arrosoir, ne pas laisser couler l'eau en continu comme cela a pu être observé,
- limiter le nettoyage des voitures, voiries privées et façades et le remplissage des piscines,
- limiter les prélèvements directs dans les cours d'eau ou les nappes.

En cas de passage de notre secteur en situation d'alerte, ces mesures limitatives deviendront obligatoires.

Certaines fontaines ou bassins publics vont être fermés pour limiter la baisse du niveau des réservoirs et nous vous demandons de ne pas les rouvrir. Nos agents veilleront également à la mise hors service des éventuels tuyaux d'arrosage installés illégalement sur les fontaines.

Comptant sur votre compréhension et votre bon sens, nous vous remercions par avance de votre participation écocitoyenne.

Pour le SIAEP Porte de Maurienne,
Le Président,
José RICO PEREZ